Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601048-20261105-DELIB2026_40-DE

Département du **MORBIHAN**
Arrondissement de **LORIENT**

MAIRIE DE LANVAUDAN

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LANVAUDAN, pendant l'année 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lanvaudan, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre, s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick LE CALOCH, Maire.

Présents : LE CALOCH Patrick, PATIN Hélène, LE QUAY Michel, SALAÜN Nicole, EMERY Morgan, LE BOLAY Chantal, LE CORRE Floriane, GRAIGNIC Béatrice, OGER François, MAES Tatiana, MARLIERE David, LUBAC Alexandre, RACAPE Sonia, MANTRANT Jane.
Absent ayant donné procuration : HORELLOU Pierre donne pouvoir à Morgan EMERY

2026/40 : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A ce titre, il est proposé de désigner Monsieur Alexandre LUBAC pour exercer ces fonctions.

Ceci exposé,

Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne Monsieur Alexandre LUBAC pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

Votants : 15	Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

Certifié exact, pour copie conforme

Le Maire,
Patrick LE CALOCH



Le secrétaire de séance,
Alexandre LUBAC

